



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET GÉNÉRAL**

Caen, le 7 février 2022

Affaire suivie par :
Michaël COURONNET
Alex ANTISTE
Benoît LAUTRIDOU

Les inspecteurs de Lettres-histoire-géographie

à

Inspection territoriale du second degré
IEN-EG Lettres-histoire-géographie

Mesdames et messieurs les candidats au C.A.P
Français et Histoire-Géographie-EMC en
épreuve ponctuelle

Tél. 02 31 30 15 35
Mél.

michael.couronnet@ac-normandie.fr

alex.antiste@ac-normandie.fr

benoit.lautridou@ac-normandie.fr

Rectorat de la région académique
Normandie

168, rue Caponière – BP 46184
14061 Caen Cedex

Objet : Note à l'attention des candidats aux épreuves ponctuelles certificatives en CAP

ÉPREUVES EN CONTRÔLE PONCTUEL de français et histoire-géographie-EMC pour les classes préparant au Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)

Les nouvelles épreuves certificatives de CAP de Lettres-histoire-géographie-EMC, inscrites dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, se substitue dès la session 2021 à celle qui préexistait.

Les trois situations (français écrit, français oral, HGEMC oral) sont évaluées à part égale, pour un coefficient cumulé de 3.

ÉPREUVES EN CONTRÔLE PONCTUEL

A. Épreuves de français ponctuelles, écrite et orale :

Pour les candidats libres, l'épreuve de français se décline en une épreuve ponctuelle écrite de 2 heures et une épreuve orale de 10 minutes.

Épreuve écrite de 2 heures :

Le candidat répond par écrit, à partir d'un bref corpus, à des questions de lexique et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait ou une opinion argumentée d'une longueur de vingt à trente lignes.

L'ensemble est évalué **sur 20 points**.

Épreuve orale de 10 minutes :

Le candidat présente un oral continu d'environ 3 minutes dans lequel il présente une réalisation en lien avec le métier, ou une expérience professionnelle. Il peut, pour ce faire, s'appuyer sur tout support visuel, à sa convenance, support sur lequel l'écrit ne dépasse pas le statut de titre ou de légende. L'entretien, qui n'excèdera pas 7 minutes, permet de revenir sur l'exposé pour en faire préciser des points, en développer certains aspects ou pour amener le candidat à prolonger et approfondir sa réflexion. Lors de l'entretien, selon la thématique abordée par le candidat, la dimension morale et civique en lien direct avec le métier et son exercice peut être questionnée.

L'ensemble est évalué **sur 20 points**.



B. Épreuve orale d'histoire-géographie-EMC ponctuelle :

Rappel du texte : *épreuve orale de 15 minutes (dont 5 minutes de préparation)*

Le candidat présente une liste de huit documents qu'il a choisis, soit un document correspondant à chacun des thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique suivants :

- **Histoire – La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne**
 - Thème 1 : La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique
 - Thème 2 : La France et la construction européenne depuis 1950
- **Géographie - Transports, mobilités et espaces urbains**
 - Thème 3 : Espaces, transports et mobilités
 - Thème 4 : Espaces urbains : acteurs et enjeux
- **Enseignement Moral et Civique :**
Premier objet d'étude : Devenir citoyen, de l'École à la société
 - Thème 5 : Être citoyen
 - Thème 6 : La protection des libertés : défense et sécurité**Deuxième objet d'étude : Liberté et démocratie**
 - Thème 7 : La Liberté, nos libertés, ma liberté
 - Thème 8 : La laïcité

Les programmes officiels sont consultables à partir des liens hypertextes suivants :

- le **programme de français** pour les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle défini par arrêté du 03-04-2019 publié au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019 :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SP5-MEN-11-4-2019/09/9/spe624_annexe_1105099.pdf

- le **programme d'Histoire-Géographie** préparant au certificat d'aptitude professionnelle défini par arrêté du 03-04-2019 publié au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019 :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SP5-MEN-11-4-2019/40/9/spe626_annexe_1104409.pdf

- le **programme d'EMC** préparant au certificat d'aptitude professionnelle défini par arrêté du 03-04-2019 publié au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019 : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SP5-MEN-11-4-2019/93/6/spe620_annexe_1104936.pdf

Le candidat tire au sort le thème sur lequel il va être interrogé. Il prépare sa présentation pendant 5 minutes.

L'épreuve est notée sur 20 points.

En histoire et géographie, le candidat donne le sens global, dégage l'intérêt et les limites du document en mobilisant repères, notions clefs et connaissances, et montre qu'il maîtrise des repères chronologiques et spatiaux.

En enseignement moral et civique, le candidat construit et exprime une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme : il explicite les valeurs de la République en jeu dans le document présenté. Les liens avec les programmes d'HG sont exploités chaque fois qu'il est possible de le faire.

Le professeur évalue et vérifie les acquis (capacités, connaissances, repères) du candidat sur le document et l'amène à préciser son propos si nécessaire. L'examineur pose des questions au candidat pour obtenir des précisions et vérifier les acquis du candidat sur le thème étudié pendant une durée maximale de 10 minutes.

Précisions sur le déroulement de l'épreuve :

Le candidat a choisi un document dans chaque thème du programme. Il dresse une liste de huit documents qui est signée par son professeur/formateur : **le candidat dispose des huit documents sous format papier**. Un des thèmes du programme est tiré au sort par le candidat.

Le document est présenté oralement par le candidat après 5 minutes de préparation. Durant l'épreuve orale d'une durée maximale de 10 minutes le candidat expose puis le professeur questionne. Il n'y a pas de durée prescrite pour chacun de ces deux temps.



**RECOMMANDATIONS POUR L'ÉPREUVE ORALE en histoire-géographie-
enseignement moral et civique :**

La formalisation et la présentation des documents peuvent être travaillés lors de la constitution des listes. Dans tous les cas, les documents seront référencés conformément aux normes en vigueur. Le professeur pourra trouver toutes les règles à l'adresse suivante : site internet Savoirs CDI, « Citer ses sources et présenter une bibliographie, [août 2005, MAJ mars 2016] d'après la norme Z44-005 d'août 2010 » [consultation janvier 2020].

<https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/centre-de-ressources/fonds-documentaire-acquisition-traitement/le-traitement-documentaire/citer-ses-sources-et-presenter-une-bibliographie-lycee.html>

Un document comporte obligatoirement :

- 1 - un titre.**
- 2 - des références précises.**

Ouvrage : AUTEUR. Titre de l'ouvrage, éditeur, date, page numérotée.

Périodique : AUTEUR. Titre de l'article. Titre du périodique, année de publication, volume, numéro. [si en ligne, préciser la date de consultation].

Site internet : _AUTEUR. Titre [en ligne]. Nom de l'éditeur, date de publication, date de mise à jour [**date de consultation**].

- 3 - un cadre qui délimite le document.**

Le candidat veillera à la bonne qualité des reproductions notamment des documents iconographiques et cartographiques et au soin de leur présentation.

Présentation des listes de documents en HGEMC ponctuel :

ACADEMIE DE NORMANDIE - Modèle de liste pour l'épreuve ponctuelle

NOM et PRENOM du candidat :

Épreuve ponctuelle d'histoire-géographie-EMC au CAP.

Liste des documents présentés par le candidat :

Discipline/Enseignement Thème du programme	Document correspondant
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

Nom et signature du professeur/formateur :